

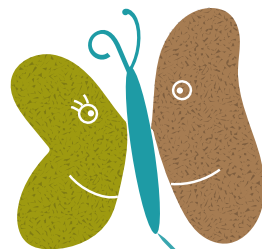
« Comment organiser la vie quotidienne de nos enfants après notre séparation ? »

« Comment être parents ensemble, alors que nous n'arrivons plus à nous parler ? »

« Comment être père quand je ne vois mon enfant qu'un week-end sur deux ? »

« À quoi sert la pension alimentaire ? Comment l'évaluer ? »

« Notre fils ne veut plus que nous voyions nos petits-enfants, comment garder le contact ? »



*Vous écouter,
vous soutenir,
vous accompagner...*

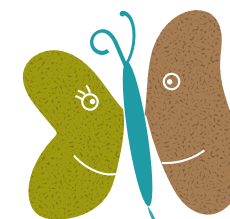
Viviane Bouchet
Médiatrice familiale

UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS

Tél. 07 67 32 78 17

viviane.bouchet.mf@gmail.com

73410 SAINT-OURS



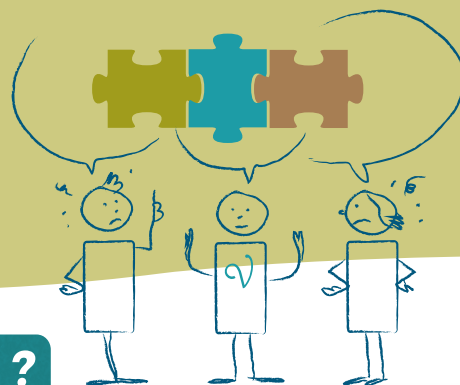
Médiation familiale
Viviane Bouchet



- **Sortir des conflits familiaux**
- **Rétablir le dialogue**
- **Préserver les liens**

La médiation familiale

Un espace de paroles et d'écoute pour trouver vos propres solutions, et pour construire de nouvelles relations.



Pourquoi ?

- restaurer la communication
- apaiser les conflits
- trouver ensemble des solutions, pour aboutir à un Accord réfléchi et partagé.



Avec qui ?

Le médiateur familial, tiers neutre et impartial, vous accompagne dans cette démarche en toute confidentialité et indépendance.

Professionnel qualifié, il garantit un cadre sécurisant. C'est un "Passeur de paroles".

Comment ?

La médiation Familiale par étapes :

- un Entretien d'Information d'1 h 30, individuel ou commun
- des Entretiens de Médiations d'1 h 30, en commun
- l'élaboration d'un Accord, homologable par le Juge si besoin.

Pour qui ?

- Un couple qui ne parvient pas à prendre une décision importante.
- Un couple, avant ou au moment d'une séparation ou d'un divorce.
- Des parents séparés qui souhaitent se réorganiser.
- Une recomposition familiale difficile.
- Des grands-parents et des parents qui ne peuvent plus se parler.
- Des parents et adolescents ou jeunes adultes en conflit.
- Des frères et sœurs qui doivent prendre une décision ensemble pour un parent âgé.

